



MAIRIE de SAINT- CYR-LA-ROCHE

3 Route de Juillac 19 130

05-55-25-02-30

Saint-cyr-la-roche@mairie19.fr

ARRÊTÉ 2022 – 21

portant à autorisation d'encombrement de la chaussée

Le Maire de la commune de Saint-Cyr-la-Roche,

Vu les articles L 2212.2, L 2213.1 et L 2213.2 du Code des Collectivités territoriales ;
Considérant qu'à l'occasion des travaux d'élagage en bordure de la route de Neuviaille du 12 au 14 septembre une demande de voirie a été déposée le 18/03/2022.

Route de Neuviaille la voirie sera momentanément encombrée du 12 au 14 septembre 2022.

ARRETE

Article 1 : Route de Neuviaille La voirie sera momentanément encombrée du 12 au 14 septembre.

Article 2 : Des panneaux signalant les travaux seront mis en place par l'entreprise.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Objat.

Fait à Saint-Cyr-La-roche

Le 9 septembre 2022

Le Maire

Nelly DUFFAUT

